



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 16 octobre 2025 16/10/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 09 octobre 2025, s'est réuni
à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 3), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 29 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Valérie HALLER

Étaient absents :

Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. François BOUSSO, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. André TERZO

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU, M. Sébastien COUDRY à Mme Marie ZEHAF, M. Cyril DEVESA, à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET à M. Gilles SPICHER (à compter de la question n° 22), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 30), M. André TERZO à Mme Pascale BILLEREY

OBJET : 36 - Animations commerciales et artisanales - Marché de Noël : Mise à disposition de chalets

Délibération n° 008116

Animations commerciales et artisanales - Marché de Noël : Mise à disposition de chalets

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 1	02/10/2025	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'accorder une subvention en nature à EMA EVENTS pour l'organisation des Marchés de Noël 2025 et 2026.

I. L'organisation du marché de Noël

Le marché de Noël implique l'occupation du domaine public puisqu'il est organisé sur la promenade Granvelle ainsi que sur les places Pasteur, Huit Septembre et Révolution.

La ville dispose d'un parc de chalets qu'elle met, chaque année, à disposition du prestataire du marché de Noël. Suite à un appel à manifestation d'intérêt, c'est la société EMA EVENTS qui a été retenue pour organiser ce marché.

Par ailleurs, et comme les années précédentes, la Ville met à disposition les fluides nécessaires au fonctionnement du marché.

Une convention entre la Ville et le bénéficiaire viendra préciser les conditions d'octroi de l'aide technique ainsi que les modalités de contrôle mises en œuvre.

II. L'aide apportée par la ville de Besançon

Cette aide est caractérisée par l'intervention des services techniques de la ville : transport et montage/démontage des chalets, activation des armoires électriques, accès aux sanitaires, nettoyage urbain...

Pour 2024, le montant a été évalué à 26 533,37 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'attribution d'une subvention en nature à EMA EVENTS d'une valeur de 26 600 € pour chacune des éditions 2025 et 2026,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer tout document y afférent.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

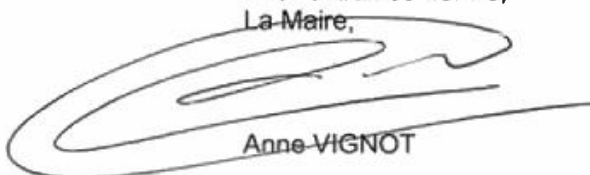
*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Valérie HALLER
Adjointe

Pour extrait conforme,
La Maire,


Anne VIGNOT